

447.971
C7492
1912c



PREMIER
CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU

CANADA

CONVOQUÉ PAR LA

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

ET ORGANISÉ SOUS LE PATRONAGE DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

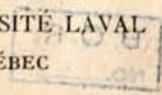


QUÉBEC

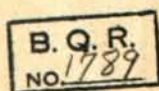
1912



SIÈGE SOCIAL
A L'UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

A rectangular library stamp is located at the bottom right of the page, partially overlapping the text. It contains the word "BIBLIOTHÈQUE" in a bold, sans-serif font, with "UNIVERSITÉ LAVAL" and "QUÉBEC" written in smaller text below it. The stamp is slightly faded and has a blue or grey ink.

PC
3601
C6
1912c
Ts



PREMIER

CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU CANADA

(QUÉBEC, 1912)

APPEL AU PUBLIC

Québec, le 10 avril 1911.

Par une délibération prise le 14 février dernier, la Société du Parler français a convoqué, à Québec, pour 1912, un Congrès de la Langue française au Canada.¹ Ce Congrès, dès à présent assuré d'adhésions et de participations marquantes, s'organise, sous le patronage de l'Université Laval, par les soins d'un Comité que la Société elle-même a constitué parmi ses membres, et qu'elle a chargé de cette mission.

Il n'est pas nécessaire d'appeler longuement l'attention de nos compatriotes sur l'intérêt que présente cette entreprise et sur l'importance des résultats qu'on peut en attendre, à un moment où les efforts pour la conservation et la culture de notre langue doivent se multiplier et se faire plus énergiques que jamais.

Le Congrès est convoqué pour l'étude, la défense et l'illustration de la langue et des lettres françaises au Canada.

On sait quelles hautes ambitions stimulent chez nous, depuis des années, le zèle de ceux qui ont souci de l'une des meilleures parts de l'héritage ancestral.

(1) Le Congrès se tiendra du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin 1912, à l'Université Laval, à Québec.

Que notre langue s'épure, se corrige et soit toujours saine et de bon aloi ; que notre parler national se développe suivant les exigences des conditions nouvelles et les besoins particuliers du pays où nous vivons ; qu'il évolue naturellement, suivant les lois qui lui sont propres, sans jamais rien admettre qui soit étranger à son génie premier, sans jamais cesser d'être français dans les mots, dans les formes et dans les tours, mais aussi sans laisser, par quelque côté, de sentir bon le terroir canadien ; qu'il s'étende et qu'il revendique ce qui lui appartient, mais sans heurter les ambitions légitimes, et dans le libre exercice de ses droits ; et que notre littérature se développe et se *nationalise*, mais dans le respect des traditions françaises — tels sont les vœux légitimes de tous les nôtres, tel est aussi l'idéal, très élevé pour lequel l'on travaille et l'on peine. Et c'est pour réaliser dans une mesure plus grande ces souhaits patriotiques, c'est pour déterminer un nouvel effort, plus vigoureux, vers cet idéal que se tiendra le Premier Congrès de la Langue française au Canada. Tous, à quelque classe que nous appartenions et quel que soit notre état, nous deviendrons plus curieux encore de notre langue maternelle, plus fiers de notre naissance, plus soigneux de notre patrimoine national, mieux instruits de nos droits comme de nos devoirs, et prêts à tout entreprendre pour le maintien d'une langue, qui garde notre foi, nos traditions, notre caractère.

Ces idées et ces aspirations ne sont pas nouvelles : un grand nombre, et depuis plusieurs années, se sont voués à la défense de notre idiome contre la corruption intérieure et contre l'envahissement étranger. Ce que ces apôtres, ces propagandistes, ces champions de la langue française chez nous ont accompli, ce que leur doit notre race, ce qu'ils ont mérité de la patrie, nous saurons le dire au Congrès de 1912.

Mais des efforts individuels sont parfois impuissants. Pour que l'action soit plus efficace, il faut, de temps en temps, réunir les énergies dispersées, grouper les initiatives éparses. Le Congrès rapprochera les uns des autres et mettra en contact les défenseurs de la langue, les amis des lettres françaises ; il fera prendre à tous une idée plus exacte de la situation, des dangers qu'elle présente, des avantages qu'elle offre, et chacun se sentira plus fort, avec un sentiment plus vif de ses responsabilités.

Canadiens français de Québec ou de l'Ontario, du Manitoba, de l'Ouest ou des États-Unis, Acadiens de l'Est ou de la Louisiane, les mêmes raisons d'ordre général nous engagent à ne rien négliger pour maintenir, chez nous, la langue française dans son intégrité,

et pour revendiquer les droits qui lui sont reconnus, ou qui devraient l'être.

Nous sommes en Amérique les représentants de la France ; notre mission est de faire survivre, dans le Nouveau-Monde, malgré les fortunes contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le nôtre. Or, l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée ; elle est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale. Comme le disait M. Frédéric Masson dans son discours de réception à l'Académie, le verbe français est à ce point inséparable de notre nation « qu'elle ne saurait exister sans lui, qu'elle ne saurait, sans lui, conserver sa mentalité, son imagination, sa gaieté, son esprit, et que le jour où il périrait, où un autre langage lui serait substitué, c'en serait fait des vertus essentielles de la race et des formes de son intelligence ».

Ne dit-on pas partout, depuis quelques années, que le Canada devient une nation ?

S'il est vrai que le Canada acquiert de plus en plus d'importance, si un peuple est actuellement comme en formation sur le sol du Nouveau-Monde, n'est-il pas utile de savoir quelle part la langue française a prise, ou devra prendre, dans l'expression de l'âme populaire qui naîtra, ou qui est déjà née ? N'est-il pas intéressant de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour assurer à notre pays la survivance d'un esprit dont on a dit qu'il était le patrimoine idéal de l'humanité, et, pour l'exprimer, d'une langue, la plus belle de toutes et la seule dont il a pu être affirmé qu'elle avait attaché une probité à son génie ?

Amis et ennemis l'ont bien compris. Jamais on n'a marqué tant d'amour pour notre langue française ; jamais, non plus, il ne s'est fait tant d'efforts pour l'asservir.

Aussi des raisons spéciales et pressantes nous engagent-elles, en ce moment, à nous grouper, à nous concerter, à nous encourager les uns les autres, afin de nous employer avec plus de courage et d'efficacité à l'œuvre commune.

Qui donc ne voit pas qu'aujourd'hui le contact avec l'anglais, plus intime, plus fréquent, menace davantage notre parler ? que dans le commerce, dans les professions, dans l'industrie, l'anglais prend trop souvent, et trop facilement, le pas sur le parler de nos pères ? que, si une réaction plus énergique, plus générale, et mieux organisée, ne se produit, notre langue courra le risque de se déformer jusqu'en sa syntaxe, et de perdre donc ses caractères essentiels ?

Et notre langue, menacée dans sa vie intime, ne l'est-elle pas aussi dans sa vie externe, dans ses droits à l'existence? Elle est aujourd'hui attaquée ouvertement, et dans certains milieux on voudrait tarir, à l'école, les sources même du français. Laisserons-nous se défendre tout seuls ceux des nôtres qui subissent ces assauts? Notre devoir n'est-il pas de nous grouper pour leur prêter l'appui de nos encouragements, de nos vœux et de notre influence?

Enfin, le temps n'est-il pas venu de nous entendre pour organiser mieux et pour éclairer le développement et le progrès de notre littérature?

Outre les motifs d'ordre général, qui seuls justifieraient la tenue de notre Congrès, il se soulève donc aujourd'hui des problèmes nouveaux qu'il est urgent d'étudier et de résoudre.

Qu'on entende bien cependant que le Congrès n'aura rien d'agressif, et qu'on se rassure sur ce point si l'on a pu avoir quelque inquiétude.

Œuvre pacifique, le Congrès devra éviter toute discussion acrimonieuse, et se bornera à revendiquer les droits qui doivent être reconnus à notre langue. Il ne tentera de proscrire l'usage d'aucun autre idiome, mais il voudra que, chez nous, les deux langues officielles coexistent sans se mêler, sans empiéter l'une sur l'autre. Et parce que, de l'aveu même des Anglais les mieux pensants, c'est une gloire et un avantage inappréciable pour le Canada de compter dans sa population des citoyens parlant la langue de France, et parce que le sentiment le plus élevé nous fait un devoir de rester fidèles à notre passé et de maintenir la nationalité canadienne-française avec sa foi, ses traditions et sa langue, le Congrès cherchera à entretenir chez les Canadiens français le culte de l'idiome maternel; il les engagera à perfectionner leur parler, à le conserver pur de tout alliage, à le défendre de toute corruption. Il n'y a là rien que nous n'ayons le droit de faire, ni rien dont on puisse s'offenser. Quel mal, par exemple, y aurait-il à ce que, dans ce Congrès, nous étudions l'histoire de la langue française au Canada, depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours? les sources et les caractères de notre parler populaire? la situation juridique du français chez nous? les meilleures méthodes d'enseignement de la langue? les questions qui se rapportent au développement de notre littérature?

Si nous nous demandons et essayons de faire connaître à tout notre peuple comment la langue française est venue jusqu'à nous, quels dangers elle a courus, comment elle s'est étendue et développée, tant chez les Canadiens français que chez nos frères les

Acadiens, nous ne ferons que reprendre et compléter des études auxquelles se sont déjà livrés des Anglais de l'Ontario et des États-Unis.

De même, il ne devrait pas nous être interdit, plus qu'aux professeurs de l'Université de Toronto et aux romanistes des États-Unis, d'étudier la part qu'ont prise les dialectes français dans la formation du franco-canadien, l'influence des langues indigènes sur notre parler, et ce qui caractérise chez nous le langage du peuple et le langage des gens instruits.

D'un autre côté, si nous cherchons ensemble les meilleurs moyens de combattre l'anglicisme, nous n'aurons aucune objection à ce que les Anglais canadiens travaillent, de leur côté, à combattre le gallicisme. Et c'est, croyons-nous, faire une bonne œuvre que d'épurer ou l'une ou l'autre des deux langues officielles de notre pays.

Et aujourd'hui que nos compatriotes anglais eux-mêmes entreprennent de faire enseigner le français dans leurs écoles de la province de Québec, ce dont il faut les louer beaucoup, quelle objection pourrait-il y avoir à ce que nous discussions nous-mêmes les questions qui concernent l'enseignement du français dans nos propres écoles, et sa conservation dans les familles, dans les associations, dans les relations sociales, dans tous les centres où nos compatriotes ont droit de cité ?

Il nous paraît, en vérité, que le Premier Congrès de la Langue française au Canada devait en effet être convoqué à cette heure, et nous avons l'honneur d'y convier nos compatriotes. Dans la lutte pour la défense et la conservation de nos droits, il n'est permis à personne de se croire inutile : chacun doit faire sa part du labeur commun. La langue des aïeux a besoin, pour survivre et se développer, du concours de tous, et c'est le concours de tous que nous sollicitons.

Nous adressons donc un pressant appel à tous les Canadiens français et à tous les Acadiens qui ont à cœur la conservation de leur langue et de leur nationalité. Nous les invitons tous à adhérer, à contribuer, à concourir, à assister au Premier Congrès de la Langue française au Canada :—

Canadiens français de la province de Québec, restés en Nouvelle-France, gardiens de la tradition, héritiers des souvenirs, dépositaires du patrimoine national ;

Acadiens, « peuple de douleur », que ni l'isolement ni la persécution n'ont pu abattre, et qui gardent, dans le malheur, leur foi et leur langue ;

Canadiens français de l'Ontario, conquérants pacifiques,

qui ont su lutter avec vaillance pour leurs droits, et qu'attendent peut-être des combats plus rudes encore ;

Canadiens français du Manitoba et de l'Ouest, pionniers de la culture française, qui font largesse à des pays nouveaux du bienfait de leur idiome ;

Canadiens français et Acadiens des États-Unis, émigrés restés fidèles au parler des aïeux ;—tous, nous les appelons à venir célébrer, sur le rocher de Québec, au berceau de la race, la fête du « doux parler qui nous conserve frères » !

Ensemble, nous étudierons la situation de la langue française chez nous ; nous nous demanderons quelles conditions meilleures on pourrait lui faire, et par quels moyens.

Ensemble, nous affirmerons notre attachement aux saines traditions des lettres françaises. Ensemble, nous enverrons à la Mère patrie, à la vieille France, l'hommage de notre filiale affection et de notre reconnaissance pour l'héritage qu'elle nous a laissé. Ensemble, nous prierons Dieu de bénir, sur nos lèvres canadiennes, les syllabes de France.

Pour le Comité Organisateur :

Mgr PAUL-EUGÈNE ROY,
Président.

Le Secrétaire général,

ADJUTOR RIVARD.

Nous joignons à cet appel un **programme**, forcément provisoire, des travaux et des séances du Congrès, le **règlement** qui a été établi, où l'on trouvera les conditions d'adhésion, etc.

Le Congrès comprendra quatre **classes de membres** :

Membres donateurs—cotisation : \$25.00 ou plus.

Membres bienfaiteurs—cotisation : \$5.00 ou plus.

Membres titulaires—cotisation : \$2.00.

Membres adhérents—cotisation : \$0.50.

Tous les membres auront le droit d'assister aux séances du Congrès ; mais seuls, les *donateurs*, les *bienfaiteurs* et les *titulaires*

recevront gratuitement le compte rendu qui sera publié des actes du Congrès.

Pour s'inscrire, il suffit d'adresser son adhésion, avec sa cotisation, au **Trésorier du Congrès, Université Laval, N° 236, casier, Québec.**

Il est sans doute inutile de le dire, mais, pour éviter tout malentendu, nous croyons devoir ajouter que **Canadiennes françaises et Acadiennes** seront admises au Congrès aux mêmes titres et aux mêmes conditions, et que leur adhésion, leur concours et leur collaboration sont spécialement sollicités.

Les **associations, sociétés, groupements**, etc., sont tout particulièrement invités à participer au Congrès, comme membres donateurs ou bienfaiteurs.

Nos associations, de quelque nature qu'elles soient, sociétés nationales, associations de mutualité et de bienfaisance, corporations commerciales, industrielles et financières, syndicats ouvriers, unions professionnelles, cercles de l'A. C. J. C., sociétés littéraires, gardes indépendantes, ligues, etc., jugeront, nous nous plaçons à l'espérer, qu'il est de leur devoir et de leur intérêt de prendre part à l'œuvre que nous leur proposons.

Nous demandons aussi à ces sociétés, outre leur adhésion comme corps constitués, leur concours pour assurer au Congrès l'adhésion personnelle et la participation de chacun de leurs membres.

Le Comité organisateur sera profondément reconnaissant à tous ceux qu'atteindra cet « Appel », s'ils veulent bien, après s'être eux-mêmes inscrits, recruter, autour d'eux, le plus grand nombre possible d'adhésions et de souscriptions au Congrès.

Nous prions aussi ceux qui désirent prendre part au Congrès de répondre aussitôt que possible à notre invitation.

SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

DÉLIBÉRATION PRISE PAR LE BUREAU DE DIRECTION

LE 14 FÉVRIER 1911

Sur la proposition de l'honorable M. P. Boucher de la Bruère et de M^{gr} C.-O. Gagnon, la délibération suivante est prise à l'unanimité :

Attendu que les Canadiens français et les Acadiens ont hérité de leurs ancêtres, les fondateurs de la Nouvelle-France, l'avantage de parler la langue française ; qu'un sentiment élevé et respectueux à la fois leur fait une obligation de parler et d'écrire cette langue aussi purement que possible ; et que, d'autre part, des raisons pressantes et d'un ordre immédiatement pratique les engagent à garder intact le précieux patrimoine de leur idiome national ;

Attendu qu'en effet les traditions de notre race montrent que c'est, pour une grande part, à l'usage et à la culture de la langue française qu'elle doit la conservation de sa foi, de ses mœurs, de son caractère ; et que cette langue doit être dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, la sauvegarde de notre nationalité et la gardienne de nos souvenirs ;

Attendu que notre langue maternelle, nécessaire à l'expression de notre conscience nationale, et qui seule convient à notre mentalité, remplira d'autant mieux son rôle qu'elle sera plus saine, se conservera plus vivante, et se développera plus librement suivant son génie particulier et dans le respect de ses traditions ;

Attendu que le devoir nous incombe donc de ne rien négliger et de tout entreprendre pour que la langue et la littérature françaises vivent, se conservent, se perfectionnent et se développent au Canada ;

Attendu que la conservation, le développement et la culture de la langue française au Canada soulèvent, au triple point de vue scientifique, littéraire et pédagogique, des problèmes d'un intérêt général pour les Canadiens français et les Acadiens ;

Attendu que plusieurs se sont déjà préoccupés de ces problèmes et ont apporté les plus utiles contributions à l'étude scientifique de notre parler, comme à son perfectionnement littéraire ; mais qu'il est désirable qu'un plus grand nombre encore s'intéressent à ces travaux et s'y emploient ;

Attendu qu'il convient d'y inviter non seulement les personnes plus spécialement désignées par leur profession pour y prendre part, mais encore tous ceux qui ont à cœur le maintien de notre nationalité et la reconnaissance de nos droits ;

Attendu que l'association des efforts exercés dans ce sens est hautement désirable, et qu'il est urgent de mettre en contact les énergies qui s'offrent, de favoriser leur mise en œuvre, de susciter de nouvelles initiatives, et d'utiliser la bonne volonté de tous pour le labeur commun ;

Attendu qu'un congrès de Canadiens français et d'Acadiens, dont l'objet serait l'examen des questions qui concernent la conservation, la défense, l'enseignement, la culture et l'extension de la langue et de la littérature françaises au Canada et dans les milieux canadiens-français ou acadiens des États-Unis, pourrait aider à atteindre ces résultats ;

IL EST RÉSOLU :

UN PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA sera organisé et convoqué par la Société du Parler français au Canada, et tenu, sous le patronage de l'Université Laval, à Québec, en 1912, à une date qui sera fixée par le Comité organisateur.

PATRONAGE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

- Mgr **L.-N. Bégin**, Archevêque de Québec ;
Mgr **A. Langevin**, O. M. I., Archevêque de Saint-Boniface ;
Mgr **P. Bruchési**, Archevêque de Montréal ;
Mgr **C.-H. Gauthier**, Archevêque d'Ottawa ;
Le très-honorable **Sir Wilfrid Laurier**, Chevalier Grand'Croix de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, membre du Conseil Privé d'Angleterre, premier ministre du Canada ;
L'honorable **Sir François Langelier**, docteur en droit, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges, professeur à l'Université Laval, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ;
L'honorable **Sir Lomer Gouin**, Chevalier, docteur en droit, premier ministre de la province de Québec ;
Son Honneur le **Maire de Québec** ;
M. le **Recteur de l'Université Laval** (Québec).

VICE-PRÉSIDENTE D'HONNEUR

- M. **Aram-J. Pothier**, gouverneur du Rhode-Island, États-Unis (Woonsocket) ;
L'honorable M. **A.-H. Comeau**, sénateur (Meteghan River, N.-E.) ;
L'honorable M. **A.-B. Routhier**, Grand'Croix de l'Ordre de Saint Grégoire, docteur en droit, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, juge de la Cour de Vice-Amirauté, ancien juge en chef de la Cour Supérieure de la province de Québec, professeur à l'Université Laval (Québec) ;

- L'honorable **M. J. Dubuc**, juge en retraite (Winnipeg, Man.) ;
L'honorable **M. Jos.-O. Rhéaume**, ministre dans le gouvernement de l'Ontario (Windsor) ;
L'honorable **M. David-V. Landry**, M. D., ministre dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick ;
L'honorable **M. W.-F.-Alphonse Turgeon**, ministre dans le gouvernement de la Saskatchewan (Regina) ;
L'honorable **M. Benjamin Gallant**, ministre dans le gouvernement de l'Ile-du-Prince-Edouard (Charlottetown) ;
M. P.-E. Lessard, député à l'Assemblée législative de l'Alberta (Edmonton) ;
M. Alcée Fortier, professeur à l'Université Tulane, président de l'Athénée Louisianais (Nouvelle-Orléans, Louisiane).

MEMBRES D'HONNEUR

- Mgr **A.-A. Blais**, évêque de Rimouski ;
Mgr **J.-M. Émard**, évêque de Valleyfield ;
Mgr **M.-T. Labrecque**, évêque de Chicoutimi ;
Mgr **P. Larocque**, évêque de Sherbrooke ;
Mgr **N.-Z. Lorrain**, évêque de Pembroke ;
Mgr **F.-X. Cloutier**, évêque des Trois-Rivières ;
Mgr **E. Legal**, O. M. I., évêque de Saint-Albert ;
Mgr **J.-S.-H. Bruneau**, évêque de Nicolet ;
Mgr **J.-A. Archambeault**, évêque de Joliette ;
Mgr **A.-X. Bernard**, évêque de Saint-Hyacinthe ;
Mgr **A. Pascal**, O. M. I., évêque de Prince-Albert ;
Mgr **Albert Guertin**, évêque de Manchester, États-Unis ;
Mgr **Blanche**, évêque de Sicca, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent ;
Mgr **E.-A. Latulipe**, évêque de Catenne, vicaire apostolique du Témiscamingue ;
Mgr **O. Charlebois**, O. M. I., évêque de Bérénice, vicaire apostolique du Keewatin ;
Mgr **C.-A. Marois**, P. A., vicaire général du diocèse de Québec ;
Mgr **Is.-A. Paquet**, P. A., V. G., docteur en théologie, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Québec) ;

- Mgr **O.-E. Mathieu**, P. A., docteur en théologie et en philosophie, Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, professeur à l'Université Laval (Québec) ;
- Mgr **J.-T. Allard**, P. A. (Caraquet, N.-B.) ;
- Mgr **L.-N. Dugal**, P. S. S., vicaire général (Saint-Basile, N.-B.) ;
- Mgr **F.-X. Faguy**, P. S. S., curé de la Cathédrale (Québec) ;
- Mgr **F.-M. Richard**, P. S. S. (Rogersville, N.-B.) ;
- Mgr **T.-G. Rouleau**, P. S. S., Principal de l'Ecole Normale Laval (Québec) ;
- Mgr **J. Hébert**, vicaire général, (Bouctouche, N.-B.) ;
- M. le Vice-Recteur de l'Université Laval (Montréal) ;
- M. le Supérieur de l'Université du Collège de Saint-Joseph de Memramcook (N.-B.) ;
- L'honorable M. **Rodolphe Lemieux**, docteur en droit, ministre dans le gouvernement du Canada, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Montréal) ;
- L'honorable M. **L.-P. Brodeur**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, ministre dans le gouvernement du Canada (Montréal) ;
- L'honorable M. **Jacques Bureau**, avocat, Conseil du Roi, ministre dans le gouvernement du Canada (Trois-Rivières) ;
- L'honorable **Sir Alexandre Lacoste**, Chevalier, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit (Montréal) ;
- L'honorable M. **A.-R. Angers**, membre du Conseil Privé du Canada, docteur en droit, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec (Montréal) ;
- L'honorable M. **Alphonse Desjardins**, membre du Conseil Privé du Canada (Montréal) ;
- L'honorable M. **L.-O. Taillon**, membre du Conseil Privé du Canada, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, ancien premier ministre de la province de Québec (Montréal) ;
- L'honorable M. **Raoul Dandurand**, membre du Conseil Privé du Canada, sénateur, docteur en droit (Montréal) ;
- L'honorable **Sir L.-A. Jetté**, Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, Commandeur de la Légion d'honneur, docteur en droit, juge en chef de la Cour du Banc du Roi de la province de Québec, professeur à l'Université Laval (Québec) ;

- L'honorable M. **C.-B. de Boucherville**, Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, sénateur (Boucherville) ;
- L'honorable M. **Pascal Poirier**, sénateur, Officier de la Légion d'honneur, membre de la Société Royale du Canada (Shédiac, Nouveau-Brunswick) ;
- L'honorable M. **F.-L. Béique**, Conseil du Roi, docteur en droit, sénateur (Montréal) ;
- L'honorable M. **H. Montplaisir**, sénateur (Trois-Rivières) ;
- L'honorable M. **A.-C.-P. Landry**, sénateur, Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, Chevalier Commandeur de l'Ordre du Saint Sépulcre (Québec) ;
- L'honorable M. **J.-B.-R. Fiset**, sénateur (Rimouski) ;
- L'honorable M. **Jules Tessier**, sénateur (Québec) ;
- L'honorable M. **L.-O. David**, sénateur, membre de la Société Royale du Canada (Montréal) ;
- L'honorable M. **P.-A. Choquette**, sénateur, docteur en droit (Québec) ;
- L'honorable M. **Noé Chevrier**, sénateur (Winnipeg) ;
- L'honorable M. **Benjamin Prince**, sénateur (Battleford, Saskatchewan) ;
- L'honorable M. **Charles Marcil**, président de la Chambre des Communes du Canada (Ottawa) ;
- L'honorable M. **Horace Archambeault**, docteur en droit, juge de la Cour du Banc du Roi de la province de Québec, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec (Montréal) ;
- L'honorable M. **J.-E. Prendergast**, juge de la Cour du Banc du Roi du Manitoba (Saint-Boniface) ;
- L'honorable M. **Siméon Pagnuelo**, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, docteur en droit (Montréal) ;
- L'honorable M. **L.-A. Prudhomme**, membre de la Société Royale du Canada, juge de la Cour de comté du Manitoba (Saint-Boniface) ;
- L'honorable M. **A. Constantineau**, juge de la Cour de comté de l'Ontario, docteur en droit (Ottawa) ;
- L'honorable M. **S. Blanchard**, juge de la Cour de comté de l'Ile-du-Prince-Edouard (Charlottetown) ;
- M. **Rodolphe Forget**, député à la Chambre des Communes du Canada (Montréal) ;

- M. Arthur Lachance**, avocat, Conseil du Roi, député à la Chambre des Communes du Canada (Québec) ;
- L'honorable **M. L.-Alexandre Taschereau**, ministre dans le gouvernement de la province de Québec, docteur en droit, (Québec) ;
- L'honorable **M. J.-L. Décarie**, ministre dans le gouvernement de la province de Québec (Montréal) ;
- L'honorable **M. J.-Edouard Caron**, ministre dans le gouvernement de la province de Québec (Québec) ;
- L'honorable **M. Adélard Turgeon**, Compagnon de l'Ordre de Saint Michel et de Saint Georges, docteur ès lettres, président du Conseil Législatif de la province de Québec (Québec) ;
- L'honorable **M. Némèse Garneau**, membre du Conseil Législatif de la province de Québec (Québec) ;
- L'honorable **M. E. de Varennnes**, membre du Conseil Législatif de la province de Québec (Waterloo) ;
- L'honorable **M. E. Choquette**, M. D., membre du Conseil Législatif de la province de Québec (Saint-Hilaire) ;
- L'honorable **M. Pantaléon Pelletier**, président de l'Assemblée Législative de Québec (Sherbrooke) ;
- L'honorable **Sir Georges Garneau**, Chevalier, maître ès arts, professeur à l'Université Laval (Québec) ;
- M. J.-M. Tellier**, docteur en droit, député à l'Assemblée Législative de Québec, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec (Joliette) ;
- M. H. Bourassa**, député à l'Assemblée Législative de Québec (Montréal) ;
- M. Cyrille Delâge**, docteur en droit, député à la l'Assemblée Législative de Québec, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec (Québec) ;
- M. Armand Lavergne**, avocat, député à l'Assemblée Législative de Québec, (Québec) ;
- M. J.-M. Francœur**, avocat, député à l'Assemblée Législative de Québec, (Québec) ;
- MM. les Supérieurs des Collèges affiliés à l'Université Laval** ;
- M. le Président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario** ;
- M. le Président de l'Assomption**, société nationale des Acadiens ;
- M. le Président de l'Assomption**, société acadienne de secours mutuels ;

- M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec ;
 - M. le Président de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique ;
 - M. le Président de l'Association canado-américaine ;
 - M. le Président du Comité de la cause nationale des Franco-Américains du Maine ;
 - M. le Président général des Forestiers franco-américains ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Régina ;
 - M. le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Edmonton ;
 - M. le Président de la Section française de la Société Royale du Canada ;
 - M. le Président de l'Institut canadien de Québec ;
 - M. le Président général des Artisans canadiens-français ;
 - M. le Président général de l'Alliance Nationale ;
 - M. le Président général de l'Union Saint-Joseph du Canada ;
 - M. le Président général de l'Union Saint-Pierre ;
 - M. le Président général de la Fédération des Ligues du Sacré-Cœur ;
 - M. le Président général de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne ;
 - M. le Président général de l'Association catholique de la Jeunesse franco-américaine ;
 - M. le Président du Conseil national des Métiers et du Travail de Québec.
-

BUREAU DU COMITÉ ORGANISATEUR ET DU CONGRÈS

Président : Mgr **Paul-Eugène Roy**, évêque d'Éleuthéropolis, Auxiliaire de Québec, président de la Société du Parler français au Canada (Québec).

Vice-présidents : L'honorable M. **N.-A. Belcourt**, membre du Conseil Privé du Canada, sénateur, docteur en droit, président de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario (Ottawa).

L'honorable M. **Thomas Chapais**, Chevalier de la Légion d'honneur, docteur ès lettres, membre du Conseil Législatif de Québec, membre de la Société Royale du Canada, membre du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, professeur à l'Université Laval (Québec).

L'honorable M. **P.-A. Landry**, docteur en droit, juge de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick (Dorchester, N.-B.).

Trésorier : M. l'abbé **S.-A. Lortie**, docteur en théologie, maître ès arts, professeur à l'Université Laval, trésorier de la Société du Parler français au Canada (Québec).

Assistant-trésorier : M. l'abbé **Philéas Fillion**, maître ès arts, secrétaire de l'Université Laval (Québec).

Secrétaire-général : M. **Adjutor Rivard**, avocat, Conseil du Roi, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, secrétaire général de la Société du Parler français au Canada (Québec).

Secrétaires-adjoints : M. l'abbé **Élie Auclair**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, secrétaire de la Rédaction de la *Revue Canadienne* (Montréal).

M. **J.-E. Prince**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, professeur à l'Université Laval (Québec).

M. l'abbé **Camille Roy**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Québec).

M. **Amédée Denault**, publiciste, chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique (Québec).

BUREAUX
DES
SECTIONS D'ÉTUDE

SECTION SCIENTIFIQUE

Président : L'honorable **M. Pascal Poirier**, sénateur, Officier de la Légion d'honneur, membre de la Société Royale du Canada (Shédiac, N.-B.).

Vice-présidents :

(sous-section historique)

M. Joseph-Edmond Roy, docteur ès lettres, Officier de l'Instruction publique, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval, Archiviste du Canada (Ottawa).

(sous-section juridique)

L'honorable **M. A. Constantineau**, docteur en droit, juge de la Cour de comté de l'Ontario (Ottawa).

(sous-section philologique)

M. Alcée Fortier, professeur à l'Université Tulane, président de l'Athénée Louisianais (Nouvelle-Orléans, Louisiane, E.-U.)

Secrétaire : M. l'abbé **S.-A. Lortie**, docteur en théologie, maître ès arts, professeur à l'Université Laval (Québec).

Rapporteurs :

(sous-section historique)

M. l'abbé **Antonio Huot**, docteur en théologie et en philosophie (Pass-Christian, Missouri, E.-U.).

(sous-section juridique)

M. **J.-E. Prince**, avocat, Conseil du Roi, docteur en droit, professeur d'économie politique à l'Université Laval (Québec).

(sous-section philologique)

M. l'abbé **Émile Chartier**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris (St-Hyacinthe).

SECTION PÉDAGOGIQUE

Président : L'honorable M. **P. Boucher de la Bruère**, docteur ès lettres, surintendant de l'Instruction publique dans la province de Québec (Québec).

Vice-présidents : M. l'abbé **R. Labelle**, P. S. S., directeur du Collège de Montréal (Montréal).

M. l'abbé **J.-S. Corbeil**, docteur en théologie, Principal de l'École Normale de Hull (Ottawa).

Secrétaire : M. **C.-J. Magnan**, maître ès arts, Inspecteur général des écoles de la province de Québec (Québec).

Rapporteurs : M. l'abbé **P. Perrier**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval, visiteur des écoles de Montréal (Montréal).

M. l'abbé **N. Degagné**, maître ès arts, professeur au Séminaire de Chicoutimi (Chicoutimi).

SECTION LITTÉRAIRE

Président : L'honorable M. **L.-A. Prudhomme**, membre de la Société Royale du Canada, juge de la Cour de comté du Manitoba (Saint-Boniface).

Vice-présidents : M. **Pamphile LeMay**, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada (Québec).

M. **A.-D. DeCelles**, docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada, conserva-

teur de la bibliothèque du Parlement du Canada (Ottawa).

Secrétaire : M. **J.-B. Lagacé**, professeur à l'Université Laval (Montréal).

Rapporteur : M. l'abbé **Camille Roy**, docteur en philosophie, licencié ès lettres de l'Université de Paris, membre de la Société Royale du Canada, professeur à l'Université Laval (Québec).

SECTION DE LA PROPAGANDE

Président : L'honorable M. **Raoul Dandurand**, membre du Conseil Privé du Canada, sénateur, docteur en droit (Montréal).

Vice-Président : M. **Eugène Rouillard**, Officier d'Académie, vice-président de la Société du Parler français au Canada (Québec).

Secrétaire : M. **Amédée Denault**, publiciste, chef du Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique (Québec).

Rapporteur : M. l'abbé **Élie Auclair**, docteur en théologie et en droit canonique, professeur à l'Université Laval (Montréal).

RÈGLEMENT
DU
PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE
AU CANADA

- ARTICLE 1. Le Premier Congrès de la Langue française au
Réunion et Canada se tiendra, suivant les dispositions prises
Objet par la Société du Parler français au Canada, à
 Québec, du lundi, 24 juin, au dimanche, 30 juin 1912.
 L'objet du Congrès est l'examen des questions
 que soulèvent la défense, la culture et le développe-
 ment de la langue et de la littérature françaises au
 Canada.

I

PRÉPARATION DU CONGRÈS

- ARTICLE 2. Le Congrès est organisé, préparé et convoqué
Comité par les soins d'un Comité organisateur, établi, le 14
organisateur février 1911, par la Société du Parler français au
 Canada.
- ARTICLE 3. Le Comité organisateur général se réunit au
Réunions siège social de la Société du Parler français au
 Canada, à l'Université Laval, à Québec, chaque fois
 qu'il est convoqué par ordre du Bureau.

La convocation se fait par avis écrit mis à la poste, à l'adresse de chaque membre, deux jours avant la réunion.

ARTICLE 4. Le Bureau du Comité organisateur se compose des officiers suivants élus par le Comité parmi ses membres : un président, trois vice-présidents, un trésorier, un assistant-trésorier, un secrétaire général, et quatre secrétaires adjoints.

Bureau

ARTICLE 5. Le Comité organisateur général, le Bureau de ce Comité, et des Commissions et Comités régionaux se partagent le travail d'organisation du Congrès :

Travail d'organisation

Comité général a) Le *Comité général* règle ce qui concerne l'organisation générale du Congrès ; il élit ses officiers, statue sur le règlement et sur le programme des travaux, des séances et des fêtes, et forme les bureaux des différentes sections du Congrès.

Bureau b) Le *Bureau* reçoit les demandes d'inscription et arrête la liste des membres du Congrès ; il constitue les commissions organisatrices et les comités régionaux qu'il juge utiles d'établir, définit leurs attributions, dirige leurs travaux et reçoit leurs rapports ; il prend les mesures d'exécution utiles à la réalisation du programme et au fonctionnement du Congrès, assigne à chacun sa part de travail, s'assure les concours et la collaboration utiles, décide de l'admission des rapports, études, mémoires et communiqués, arrête et ordonnance les dépenses, et règle tout le détail de l'organisation. Dans l'exercice de ces pouvoirs, il représente le Comité général.

Commission d'initiative c) Une *Commission d'initiative*, composée du président, du trésorier et des secrétaires du Comité général, est chargée d'étudier et de suggérer les mesures à prendre et les projets à réaliser pour l'organisation du Congrès. Dans les cas d'urgence et pour les affaires de moindre importance, ou lorsque le Bureau complet ne peut pas facilement se réunir, la Commission d'initiative a les pouvoirs du Bureau, qu'elle représente.

- Commissions organisatrices** d) Les *Commissions organisatrices* remplissent les missions que le Bureau leur confie : propagande et publicité, questions de finances, moyens de transport et de logement, ordonnance des séances et des fêtes, réception des congressistes et des invités, etc.
- Comités régionaux** e) Les *Comités régionaux*, établis par le Bureau dans différents centres du Canada et des États-Unis, organisent, chacun dans la région qui lui est assignée, le recrutement des membres, la perception des cotisations, et la réalisation du programme.

II

CONSTITUTION DU CONGRÈS

ARTICLE 6. Sont invités à participer au Congrès et peuvent y être admis les Canadiens français et les Acadiens, ainsi que les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations canadiennes-françaises et acadiennes, qui déclarent y adhérer et payent la cotisation fixée.

Les adhésions doivent être agréées par le Bureau.

ARTICLE 7. Le Bureau décerne le titre de *membre donateur* à ceux qui, pour contribuer au succès du Congrès, versent une cotisation de \$25.00 ou plus, et le titre de *membre bienfaiteur* à ceux qui payent une cotisation de \$5.00 au moins.

Outre ces deux classes, le Congrès comprend des *membres titulaires*, qui paient une cotisation de \$2.00, et des *membres adhérents*, qui payent une cotisation de \$0.50.

Les administrations, institutions, sociétés, associations et corporations ne sont admises à s'inscrire que comme membres donateurs ou bienfaiteurs : cette inscription donne à chacune d'elles le droit de recevoir un exemplaire du compte rendu des actes du Congrès, et de se faire représenter à la réunion

par deux délégués, qui ont, en séance, les mêmes droits que les membres titulaires.

Les membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires peuvent être choisis comme officiers du Congrès et de ses sections, présenter des travaux et prendre part aux délibérations ; chacun d'eux recevra gratuitement un exemplaire du compte rendu des actes du Congrès.

Les membres adhérents ont le droit d'assister aux séances du Congrès et de ses sections. Toutefois, si par suite de l'affluence des membres, les locaux devenaient insuffisants, les membres adhérents ne pourraient avoir accès à toutes les séances.

ARTICLE 8.
Adhérents
étrangers

Les personnes et les sociétés étrangères peuvent adhérer au Congrès et avoir droit au compte rendu, en payant une somme de \$4.00 (20 francs) pour les individus, et de \$7.00 (35 francs) pour les associations.

ARTICLE 9.
Auditeurs
et zélateurs

Le Bureau du Congrès peut admettre, aux conditions qu'il juge convenable d'imposer, des auditeurs aux séances du Congrès.

Le Bureau peut aussi décerner le titre de *zéléateur* à toute personne qui contribue au succès du Congrès.

ARTICLE 10.
Cartes de
membres

Sur versement de la cotisation entre les mains du trésorier, chaque membre ou délégué reçoit une carte valant quittance, et qui lui sert de billet d'entrée aux séances. Cette carte est strictement personnelle.

III

DIRECTION DU CONGRÈS

ARTICLE 11.
Bureau

Le Bureau du Comité organisateur constitue le Bureau du Congrès. Il dirige les travaux et les délibérations, et statue sur tout incident non prévu.

Il peut modifier le programme et le règlement, à charge de faire connaître en temps utile les modifications aux membres du Congrès.

Les Bureaux des sections prennent, sous la direction du Bureau du Congrès, les mesures utiles à la réalisation de leurs programmes.

IV

ORDRE INTÉRIEUR

ARTICLE 12. Sections

Le Congrès comprend quatre sections :

- 1° Une section scientifique;
- 2° Une section pédagogique;
- 3° Une section littéraire;
- 4° Une section de la propagande.

Chaque section s'occupe, sous la direction de son Bureau et suivant l'ordre du jour réglé par lui, de l'étude des questions qui lui sont soumises par le programme. Elle formule les vœux qui découlent de ses délibérations.

Les secrétaires de sections sont chargés des comptes rendus des séances, qu'ils doivent remettre au secrétaire général du Congrès.

Les rapporteurs sont chargés de faire rapport au Congrès sur les délibérations et les travaux des sections, et de présenter les propositions et les vœux qu'elles ont formulés. Leurs rapports doivent être remis au secrétaire général du Congrès, avec les manuscrits des travaux présentés et des discours prononcés dans les sections.

ARTICLE 13. Travaux et discussions

Aucun travail ne peut être présenté, ni aucune proposition faite au Congrès, soit dans les sections, soit en séance générale, si l'auteur n'en a communiqué au Comité organisateur le manuscrit, ou au moins un résumé et les conclusions, avant le 1er mai 1912.

Toute discussion ne concernant pas l'objet des débats, tels qu'arrêtés par le programme, est interdite.

La durée de chaque discours, lecture ou communication, tant en séance générale que dans les sections, est limitée à 15 minutes, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Les rapporteurs ne sont pas soumis à cette règle.

- ARTICLE 14.** Les vœux formulés par les sections sont soumis
Vœux à la ratification du Congrès en assemblée générale.

V

ACTES DU CONGRÈS

- ARTICLE 15.** Afin d'assurer l'exactitude des comptes rendus,
Comptes rendus les membres qui auront présenté des travaux ou pris la parole dans une séance de section ou dans une séance générale du Congrès, devront remettre aux rapporteurs ou au secrétaire général, suivant le cas, dans les vingt-quatre heures suivantes, soit le manuscrit du mémoire dont ils auront donné lecture ou du discours qu'ils auront prononcé, soit un résumé écrit de leur communication.

Dans le cas où ces notes ne seraient pas ainsi fournies, le texte rédigé par les secrétaires en tiendra lieu, ou le titre seul du travail sera mentionné.

Le Bureau du Congrès ou le Comité qui sera chargé de la publication des comptes rendus aura le droit de déterminer quels travaux, discours, mémoires ou communications y seront imprimés, et d'en fixer l'étendue.

- ARTICLE 16.** Le Congrès devra prendre les dispositions nécessaires pour assurer la continuation de son œuvre, la
Réalisation des vœux réalisation de ses vœux, et la publication des comptes rendus.
-

AVANT-PROGRAMME D'ÉTUDE

Les travaux du Congrès seront divisés en quatre sections :

- 1° Section scientifique.
 - 2° Section pédagogique.
 - 3° Section littéraire.
 - 4° Section de la propagande.
-

1° SECTION SCIENTIFIQUE

a) HISTOIRE

- I.—Le parler des premiers colons du Canada.—Leur degré d'instruction.—Influence de leur origine sur la langue française au Canada.
- II.—L'enseignement du français, de la fondation de la colonie jusqu'à la cession du pays à l'Angleterre.
- III.—Histoire externe générale de la langue française au Canada.—Comment elle s'est maintenue.—Son extension.
- IV.—Histoire externe de la langue française en Acadie.
- V.—Histoire externe de la langue française chez les Canadiens français et chez les Acadiens des États-Unis.
- VI.—Apôtres et défenseurs de la langue française au Canada—aux États-Unis.
- VII.—Domaine actuel du français au Canada—aux États-Unis.
- VIII.—La langue, gardienne de la foi, des traditions, de la nationalité.

b) LÉGISLATION

- I.—Droits du français comme langue officielle du Canada.—
Sources, historique, étendue de ces droits.
- II.—Situation juridique du français au Canada, dans Québec,
dans l'Ontario, dans l'Ouest, dans les Provinces Maritimes.
- III.—État légal du français dans les centres canadiens-français et
acadiens des États-Unis.

c) PHILOGIE

- I.—Sources et caractères du parler populaire franco-canadien :
phonétique, lexicologie, morphologie et syntaxe.
- II.—Uniformité du parler franco-canadien.—Comment elle s'est
effectuée.
- III.—Sources et caractères du parler populaire franco-acadien.
- IV.—Les dialectes français dans le parler franco-canadien—dans
le parler franco-acadien.
- V.—Les canadianismes.
- VI.—Les acadianismes.
- VII.—Les langues indigènes et le parler franco-canadien.
- VIII.—Le français des gens instruits au Canada.
- IX.—L'anglicisme : lexicologie et syntaxe.
- X.—La francisation des mots anglais au Canada.
- XI.—Sur quel point il importe davantage de faire porter les
efforts pour la correction du parler français au Canada :
phonétique, lexique, morphologie, ou syntaxe.
- XII.—La réforme orthographique.
- XIII.—L'œuvre de la Société du Parler français au Canada.
- XIV.—Les noms de lieux.

2^e SECTION PÉDAGOGIQUE

- I.—L'enseignement du français dans Québec, dans l'Ontario,
dans l'Ouest, dans les Provinces Maritimes, et dans les
centres canadiens et acadiens des États-Unis ; a) Pro-
grammes, b) Méthodes, c) Manuels, d) Statistiques.

- II.—Les formes dialectales du franco-canadien à l'école.
- III.—La correction du parler de la conversation à l'école—au collège—au couvent.
- IV.—Les cercles pour l'étude du parler français dans les maisons d'éducation.
- V.—L'école et l'anglicisme.
- VI.—Rôle de la lecture à haute voix et de la diction dans l'enseignement du français.
- VII.—Les licences grammaticales modernes.—Le français qu'il faut enseigner au Canada.
- VIII.—De l'utilité des études de latin pour l'enseignement du français.
- IX.—L'enseignement de l'histoire de la langue française.—Histoire externe et grammaire historique.
- X.—L'enseignement bilingue.—Ses avantages.—Ses dangers.—Comment l'organiser.
- XI.—L'enseignement bilingue dans Québec—dans l'Ontario—dans les Provinces Maritimes—dans les provinces de l'Ouest—aux États-Unis.
- XII.—Des bibliothèques scolaires.
- XIII.—Le français et les œuvres post-scolaires.

3^e SECTION LITTÉRAIRE

- I.—Les traditions des lettres françaises au Canada.
- II.—Dans quelle mesure et par quels moyens il convient de *nationaliser* notre littérature.
- III.—Les vocables franco-canadiens et leur emploi en littérature.
- IV.—La première formation du goût littéraire à l'école.
- V.—L'éducation littéraire du peuple.
- VI.—Les lettres françaises et nos maisons d'éducation.
- VII.—La critique littéraire au Canada.
- VIII.—Part qu'il convient de faire aux auteurs canadiens-français dans l'enseignement de l'histoire littéraire.
- IX.—La production littéraire au Canada.—Ses conditions matérielles.

- X.—La lutte contre la pornographie.
- XI.—La presse et les lettres canadiennes-françaises.
- XII.—Nos Sociétés littéraires. Section française de la Société royale du Canada—Société du Parler français au Canada—Institut canadien de Québec—École littéraire de Montréal—Institut canadien-français d'Ottawa—Société historique franco-américaine—Athénée louisianais—Institut canadien de Lévis—Union catholique de Montréal—Etc.

4° SECTION DE LA PROPAGANDE

- I.—La langue française et les associations (sociétés nationales, associations ouvrières, sociétés de secours mutuels, unions professionnelles, etc).—La langue française et l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.—La langue française et l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française.
 - II.—Le français dans la famille et dans les relations sociales.
 - III.—Le français dans les services publics.
 - IV.—Le français dans le commerce et l'industrie.
 - V.—Le français et la presse.
 - VI.—Le français dans les lois et la jurisprudence.
 - VII.—Le français et la terminologie technique.
 - VIII.—La lutte contre l'anglicisme.
-

HORAIRE DES RÉUNIONS

(PROGRAMME PROVISOIRE)

(Les séances auront lieu à l'Université Laval)

QUEBEC-1912

LUNDI, 24 JUIN

FÊTE NATIONALE DES CANADIENS FRANÇAIS

(Célébration de la Fête nationale, organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur de Québec: Cortège de saint Jean-Baptiste, Messe, etc. Programme spécial.)

A 2 heures. Ouverture du Secrétariat, à l'Université Laval, pour l'inscription des congressistes, la distribution des imprimés, etc.

A 8 heures du soir. Séance d'ouverture du Congrès.

MARDI, 25 JUIN

A 10 heures. Réunion générale des Congressistes, suivie de Séances des sections.

A 2 heures. Séances des sections.

A 8 heures du soir. Séance générale du Congrès, organisée par les sections littéraire et pédagogique réunies.

MERCREDI, 26 JUIN

Le matin. Excursion des Congressistes (par souscriptions) au *Petit-Cap*, Saint-Joachim.—Lunch.

Après-midi. Retour à Québec.

A 8 heures du soir. Séance générale du Congrès, organisée par la section scientifique.

JEUDI, 27 JUIN

A 10 heures. Séances des sections.

A 2 heures. Séances des sections.

Le soir. (Fête ou réception, dont le programme sera arrêté ultérieurement.)

VENDREDI, 28 JUIN

A 10 heures. Séance générale du Congrès. (Réception des rapports des sections.)

A 2 heures. Séance générale du Congrès. (Adoption des vœux.)

A 8 heures du soir. Séance publique (dans un local qui sera désigné ultérieurement), organisée par la section de la propagande.

SAMEDI, 29 JUIN

A 10 heures. Séance générale du Congrès.

Après-midi. (Fête ou réception, dont le programme sera arrêté plus tard.)

A 8 heures du soir. Soirée musicale et littéraire.

DIMANCHE, 30 JUIN

Le matin. Messe du Congrès.

Après-midi. Manifestation populaire, aux monuments de Laval, de Champlain, de Montcalm, des Braves, et de Jacques-Cartier.

A 8 heures du soir. Séance de clôture du Congrès.

ADRESSES

DES

TRÉSORIERIERS ET DES SECRÉTAIRES

Trésorier : M. l'abbé **S.-A. Lortie**, Séminaire de Québec (ou : No 236, casier), Québec.

Assistant-trésorier : M. l'abbé **Philéas Fillion**, Séminaire de Québec, Québec.

Secrétaire général : M. **Adjutor Rivard**, No 7, rue Hamel (ou : No 236, casier), Québec.

Secrétaires adjoints : M. l'abbé **Elie Auclair**, No 471, rue Lagau-chetière Ouest, Montréal.

M. **J.-E. Prince**, avocat, No 20½, rue Saint-Flavien, Québec.

M. l'abbé **Camile Roy**, Séminaire de Québec, Québec.

M. **Amédée Denault**, No 101, rue Sainte-Anne, Québec.

Secrétaire de la Section scientifique : M. l'abbé **S.-A. Lortie**, Séminaire de Québec, Québec.

Secrétaire de la Section pédagogique : M. **C.-J. Magnan**, chemin Sainte-Foy, Ville de Montcalm, près Québec.

Secrétaire de la Section littéraire : M. **J.-B. Lagacé**, No 162, rue Sainte-Élizabeth, Montréal.

Secrétaire de la Section de la propagande : M. **Amédée Denault**, No 101, rue Sainte-Anne, Québec.

BULLETIN D'ADHÉSION

AU

PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

Je, soussigné,

(nom)

(qualité)

(adresse)

demande à être inscrit comme membre (1)

du **Premier Congrès de la Langue française au Canada** (Québec, 1912).

J'envoie, ci-joint, à M. le Trésorier le montant de ma
cotisation : \$. (1)

(signature)

(Date)

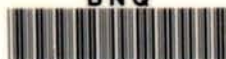
(1) **Donateur** (Cotisation : \$25.00 ou plus.)

Bienfaiteur (cotisation : \$5.00 ou plus.)

Titulaire (cotisation : \$2.00.)

Adhérent (cotisation \$0.50.)

BNQ



000 394 281